

<p>Département d'Indre-et-Loire</p> <p>Arrondissement de TOURS</p> <p>Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p>
	<p>I'An deux mille vingt-deux, le quatre juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 juin 2022, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Isabelle DELACOTE, Maire.</p>
<p>Séance du 04 juillet 2022</p> <p>Convocation du 27 juin 2022</p>	<p>Etaient présents : Mmes DELACOTE, NOURRY, M. GUILLOT, Mme ROBIN, MM. BOMONT, LE CALVE, RENOU, Mme ARCHAMBAULT, MM. COELHO DOS SANTOS, BRIAUCHEAU, Mmes CHATEAU, TESSIER, SENOCQ, M. ROBIN, Mme MERCIER-QUENAU</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 15 Pouvoirs : 05 Absents : 03 QUORUM : 12</p>	<p>Représentée par pouvoir : Monsieur DUFAY qui a donné pouvoir à Madame DELACOTE Madame BERGE qui a donné pouvoir à Madame NOURRY Monsieur RENARD qui a donné pouvoir à Monsieur BRIAUCHEAU Madame STOEBNER qui a donné pouvoir à Madame MERCIER-QUENAU Monsieur SARAZIN qui a donné pouvoir à Monsieur RENOU Absents : Mmes GAYE et PIOT, M. LEFEUVRE A été élue secrétaire de séance : Mme ARCHAMBAULT</p>

**PROPOSITION DE CONVENTION AVEC 3F CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LA MISE A DISPOSITION
D'UN LOCAL POUBELLES PLACE DE LA LIBERTE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que 3F CENTRE -VAL DE LOIRE a acquis, en VEFA auprès du promoteur LELIEVRE IMMOBILIER, un programme composé de 11 logements locatifs sociaux et d'une maison de santé pluridisciplinaire, situé place de la Liberté et livré en Novembre 2020.

Il a été décidé de construire à l'entrée de la place de la Liberté, un local à poubelles, à l'usage exclusif des locataires de 3F CENTRE – VAL DE LOIRE ; afin de contribuer au maintien de la qualité résidentielle du programme immobilier.

Ce local est construit sur une parcelle appartenant au domaine privé de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE, cadastrée Section E n° 1875,

Le Maire soumet au Conseil Municipal, le projet de mise à disposition de ce local à poubelles et rappelle que le document a été transmis avec la convocation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire et ayant pris connaissance du projet de convention, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

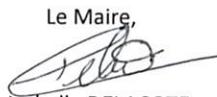
APPROUVE le projet de convention avec 3F CENTRE – VAL DE LOIRE, pour la mise à disposition du local poubelles place de la Liberté, construit sur la parcelle appartenant au domaine privé de la Commune, cadastrée Section E n° 1875 ;

AUTORISE le Maire à signer le document à intervenir, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

ACTE EXECUTOIRE

compte tenu
de sa publication le : **07 JUIL. 2022**
de sa notification le :
et
de sa transmission à la Préfecture
d'Indre-et-Loire le : **07 JUIL. 2022**



Le Maire,

Isabelle DELACOTE.

Pour extrait, certifié conforme,



Le Maire,

Isabelle DELACOTE.